

# Appel à Projets 2009

Recherche, Innovation,  
Transfert de Technologie

## PÔLE HANDICAP AUTONOMIE

### Clauses Techniques



**Pôle Handicap  
Autonomie**  
Innovation, recherche & développement

*Avec le soutien et l'engagement de :*



### **POLE HANDICAP AUTONOMIE**

Communauté de Communes VIERZON, Pays des Cinq Rivières

Maison des Cultures Professionnelles – Espace POLYPRO

28 Avenue Pierre Sémard – 18100 VIERZON

Tél. : 02 48 71 74 45 / Fax : 02 48 71 75 93

Interlocuteur : François CLERGEOT

Courriel : [pole.handicapautonomie@orange.fr](mailto:pole.handicapautonomie@orange.fr)

Site Internet : [www.pole-handicap-autonomie.com](http://www.pole-handicap-autonomie.com)



## REMARQUES LIMINAIRES

Le **Pôle Handicap Autonomie** de la **Région Centre**, à **Vierzon**, accompagne depuis 2007 les porteurs de projets dans leurs démarches de cofinancements, de mise en relation et d'accompagnement technologique et scientifique sur des projets de recherche, de conception, d'industrialisation et de commercialisation de produits et services innovants, en lien avec le handicap et la perte d'autonomie. Les projets soumis au Pôle Handicap Autonomie dans le cadre de l'appel à projets 2009 seront examinés conjointement par un Comité de Sélection Technique et par les services « Innovation, Développement Economique et Recherche » du Conseil Régional du Centre (*dans le cadre de l'Appel à projets « Recherche » et des thématiques régionales prioritaires « Santé, Bien-être » et « Habitat de demain »*).

## TERRITORIALITE DU PROJET EN REGION CENTRE

**L'accompagnement technique et financier de tout porteur de projets** sur ce second appel à projets «Pôle Handicap Autonomie» (édition 2009), **est subordonné à une destination territoriale du projet final en région Centre** (implantation ou création d'une entité économique, création d'emplois, contrats de partenariats avec des structures régionales, sous-traitance et co-traitance auprès des différents partenaires économiques, technologiques et de recherche sur le territoire), en fonction d'un cahier des charges initial transmis par le porteur de projet, validé par le Comité de sélection du Pôle Handicap Autonomie.

## ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DES PROJETS

**Le Pôle Handicap Autonomie** s'engage à accompagner techniquement les porteurs de projets industriels innovants ... :

- en facilitant la mise en réseau et en initiant des partenariats sur le plan régional entre les entreprises, les laboratoires de recherche ou toute autre structure disposant d'une expertise propre permettant le développement du projet ;
- en favorisant la relation avec l'ensemble des partenaires institutionnels ;
- en orientant les porteurs de projets sur les dispositifs technologiques et financiers de droit commun existants ;
- en communiquant spécifiquement auprès de ses réseaux sur les différents projets en cours ;
- en se faisant l'interface et le coordinateur entre les divers partenaires ;
- en participant aux groupes de travail techniques et aux groupes « projets » ;
- en aidant à la rédaction de dossiers de candidatures sur des appels à projets ;
- ...

## ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES PROJETS

Le Pôle Handicap Autonomie s'engage à accompagner et à orienter les porteurs de projets sur des dispositifs de cofinancements de droit commun, qu'ils soient publics ou privés, en fonction des thématiques retenues, des partenariats engagés, et bien entendu en fonction de la nature du projet et de son impact économique et social pour le territoire.



**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'INVESTISSEMENTS (PLAN DE REDYNAMISATION DE VIERZON – FONDS TIMKEN) :**

Dans le cas précis des projets développés spécifiquement par des entreprises sur le bassin de vie et d'emploi de Vierzon, une subvention exceptionnelle d'investissement pourra être accordée, par le Comité de Pilotage des Financeurs du Pôle Handicap Autonomie (Etat, Conseil Régional du Centre, Conseil Général du Cher, Communauté de Communes de Vierzon), en complément des dispositifs de droit commun, après avis favorable du Comité de Sélection Technique des projets. Cette subvention s'inscrit dans le cadre du plan de redynamisation de Vierzon (fonds privés « TIMKEN »). Le montant de la subvention accordée aux porteurs de projets est laissé libre à l'appréciation du Comité de Pilotage des financeurs, en fonction de la nature du projet, des partenariats collaboratifs engagés et des objectifs de développement économique pour le territoire de Vierzon.

**COMITE DE SELECTION TECHNIQUE DES PROJETS**

Les projets proposés au Pôle Handicap Autonomie, dans le cadre du présent appel 2009, seront examinés, validés et orientés par un Comité de Sélection Technique et Scientifique, en vue de l'accompagnement du projet. Les membres constitutifs de ce Comité sont les suivants :

- CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE (Innovation, Développement Economique, Recherche),
- CONSEIL GÉNÉRAL du CHER (Economie, Recherche, Enseignement supérieur)
- DRRT CENTRE (Délégation Régionale de la Recherche et de la Technologie),
- ARITT CENTRE (Agence Régionale d'Innovation et de Transfert de Technologie),
- UNIVERSITÉ d'ORLÉANS,
- OSÉO (Département Innovation),
- CCI du CHER (Chambre de Commerce et d'Industrie),
- MDPH du CHER (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées),
- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de VIERZON (Direction des Affaires Economiques)
- POLE HANDICAP AUTONOMIE,

Le Pôle Handicap Autonomie pourra également associer ponctuellement aux membres du Comité de Sélection Technique et Scientifique de nouvelles expertises en fonction des projets et thématiques proposés lors de l'appel à projets.

**LES AMBITIONS DU POLE HANDICAP AUTONOMIE**

Depuis sa création, en Février 2007, le Pôle Handicap Autonomie s'est fixé trois ambitions :

- **Être un Pôle de ressources** pour les porteurs d'idées ou de projets débouchant sur la fabrication et l'industrialisation de biens et le développement de services destinés aux personnes en situation de handicap ;
- **Développer la formation** à destination des professionnels, des entreprises, des porteurs de projet dans le champ du handicap, mais aussi auprès des personnes handicapées ;
- **Favoriser le développement d'axes innovants dans l'accessibilité** des services, de l'emploi, des formations, des équipements et des infrastructures locales ;



## LES OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS 2009

Etape essentielle dans la phase de développement du Pôle Handicap Autonomie, ce second appel à projets, **spécifiquement destiné à soutenir des projets industriels innovants, sur un périmètre régional**, est l'un des leviers de la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés autour du développement économique.

L'objectif global du projet est d'accroître le bien être des personnes handicapées, âgées et/ou en perte d'autonomie, et favoriser leur pleine participation dans la vie sociale et professionnelle, **en créant une nouvelle dynamique économique et de recherche sur le territoire au bénéfice de tous.**

## LES STRUCTURES ELIGIBLES

- Sont éligibles à **l'accompagnement technique** par le Pôle Handicap Autonomie, dans le cadre de l'appel à projets 2009, les structures suivantes :
  - **Entreprises,**
  - **Laboratoires de Recherche publics ou privés**
  - **Porteurs de projets ou d'idées individuels** (avec un projet à finalité économique)
- Sont éligibles au **soutien financier direct du Pôle Handicap Autonomie**, sous la forme d'une **subvention d'investissement** s'inscrivant dans le Plan de redynamisation de Vierzon, en complément du soutien technique, de l'accompagnement, de la mise en relation et la recherche de cofinancements par le Pôle Handicap Autonomie, les structures suivantes :
  - **Entreprises du bassin de vie et d'emploi de Vierzon**

## LES CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

- Impact sur l'activité économique et la création d'emplois sur le territoire.
- Potentiel économique du marché cible
- Coût global du projet et sources de cofinancements (*dont apport en fonds propres*)
- Business Plan prévisionnel pluriannuel
- Qualité des partenariats et des collaborations entre entreprises et structures de recherche
- Caractère innovant du projet au regard des bénéficiaires ultimes (personnes et usagers en situation de handicap ou en perte d'autonomie)
- Eléments de propriété industrielle ou intellectuelle

## LE CALENDRIER

- 16 Février 2009 : Lancement de l'appel à projet
- 15 Avril 2009 : Clôture de l'Appel à Projets
- Mai 2009 : Comité de Sélection / Rencontre avec les porteurs de projets.
- Juin 2009 : Démarrage dans l'accompagnement des projets retenus

## L'EXPLOITATION DES RESULTATS DES TRAVAUX DU PROJET

Pour toute utilisation des travaux, à des fins industrielles et commerciales, développés dans le cadre du projet, l'exploitation est subordonnée à l'accord préalable du porteur de projet qui a la responsabilité juridique de l'opération, et d'un accord entre les partenaires (notamment avec les structures et laboratoires de recherche) au niveau de la propriété industrielle et intellectuelle.

